



EXPLICATION CONCERNANT LA SECTION EUROPEENNE 4^{ème} - 3^{ème}

Il existe deux sections européennes au collège : Une section en Allemand et une section en Anglais. Elles viennent compléter l'apprentissage de la LV1.

Les élèves qui choisiront cette option bénéficieront, outre les 3 heures réglementaires pour l'enseignement au programme de 4^{ème}, de 2 heures supplémentaires par semaine.

Un projet pédagogique spécifique, un thème, est choisi chaque année par les professeurs de la section. L'élève sera confronté à des documents authentiques en relation avec l'histoire, la culture d'un pays (textes sur le net, articles de journaux, documents sonores...). Il devra produire et présenter des travaux qui seront évalués (évaluations orales et écrites). Vous pouvez vous rendre sur le site du collège pour avoir un aperçu de ces travaux et du voyage organisé cette année en Angleterre. Il implique :

- ❖ Une étude approfondie de la langue, l'accent étant mis sur l'oral et sur les activités de communication.
- ❖ Une ouverture sur « l'autre » : personnes, pays, idées.
- ❖ Un travail en lien avec d'autres disciplines autour d'un thème fédérateur.
- ❖ La participation à un voyage en Allemagne ou en Angleterre (prévue par les textes). Les familles peuvent être aidées sur le plan financier si nécessaire et sous conditions de ressources.
- ❖ Des réalisations concrètes mises à disposition des autres classes : dossiers, expositions, spectacles, animations...

La section européenne s'adresse à des élèves motivés, curieux, capables de travailler en groupe, de s'adapter à des conditions de vie différentes (dans le cadre du voyage) ; capables d'autonomie et de responsabilité.

Elle est une voie d'excellence pour les élèves ayant des facilités en langues vivantes. Elle peut actuellement être cumulée avec la section sportive ou le latin.

L'engagement à suivre cette option se fait pour la 4^{ème} et la 3^{ème}. L'option pourra être poursuivie au Lycée en fonction de vos demandes.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser un(e) élève en Section Europe si son profil ne correspond pas aux critères de recrutement.

Les enseignants de Section Europe
Le Principal